

**DEMANDE D'OUVERTURE TARDIVE
D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Madame le Maire,

Je soussigné (Nom et prénom) : _____

Exploitant l'établissement (Enseigne) : _____

Situé (adresse de l'établissement) : _____

Téléphone portable : _____ Fax : _____

Email : _____

Sollicite l'autorisation de laisser mon établissement ouvert jusqu'à : _____ heures _____

La nuit du _____ au _____

A l'occasion de (motif de la demande) : _____

Nombre de personnes : _____

Fait le (date)

Signature du demandeur

Les demandes sont à transmettre au minimum 15 jours avant la date de la manifestation au service de la police municipale par mail à l'adresse suivante : policemunicipale@vourles.fr ou par courrier au 26 rue de Bertrange Imeldange 69390 VOURLES –

Police Municipale 04.72.82.19.79 OU 06.88.87.37.52

Nous vous rappelons, qu'à défaut d'avoir effectué cette demande en bonne et due forme et de l'avoir correctement complétée dans les délais impartis (15 jours minimum avant la date prévue), elle sera caduque.